



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut JOSSART**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 01/PFD/1835256 (corr. DU : Fanny Moschos)  
Réf. CRMS : AA/MB/AND30021\_691\_PU\_ParcSennette  
Annexe : //

Bruxelles, le 10/06/2022

Objet : ANDERLECHT / MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rues Heyvaert, du Chimiste, de Liverpool et des Mégissiers  
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'un espace vert public en intérieur d'îlot dans le cadre de la réalisation du parc de la Sennette.

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/05/2022, nous vous communiquons *les remarques* émises par notre Assemblée en sa séance du 01/06/2022.

Étendue de la protection

*L'objet de la demande est partiellement inscrit dans la zone de protection de l'hôtel de maître éclectique construit en 1887 par J.B. Janssens et classé par l'A.G. du 21/12/1995.*



*Situation Brugis*



*Vue aérienne de l'îlot © Google Maps*



*L'ancienne bonneterie Clérens.*  
*Source : monument.heritage.brussels*



*Les anciens établissements J.Algoet,*  
*Source : monument.heritage.brussels*

D'autres immeubles situés au sein de l'îlot sont inscrits à l'Inventaire du Patrimoine architectural :

- L'ancienne bonneterie Clérens, à l'angle de la Rue du Chimiste et de la Rue des Mégissiers (construite en plusieurs phases entre 1937 et 1959). Le hangar faisant partie de cet ensemble et datant de 1957, est démoli dans le cadre du projet<sup>1</sup> ;
- Les anciens établissements J.Algoet, situés Rue du Chimiste, 24 (construit en 1941-1942)<sup>2</sup> ;

Ces bâtiments sont mitoyens avec l'ouverture du parc créée dans la rue du Chimiste ;

### Analyse de la demande

La demande de permis d'urbanisme porte sur un îlot particulier formé par les rues Heyvaert, des Mégissiers, de Liverpool et du Chimiste, qui constitue un premier tronçon d'un projet de parc linéaire plus vaste, le Parc de la Sennette, reliant la Porte de Ninove au site des Abattoirs. Elle vise la démolition de bâtiments et l'aménagement d'une partie du parc en intérieur d'îlot. Les démolitions situées dans le bras du parc du côté de la rue de Liverpool font l'objet d'une autre demande de permis d'urbanisme pour laquelle la CRMS a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 octobre 2021<sup>3</sup>. Le parc empruntera le tracé de l'ancienne Sennette entre la Rue de Liverpool et la Rue des Mégissiers. Deux entrées latérales à ce tracé sont créées vers la Rue Heyvaert et vers la Rue du Chimiste. Quatre entrées sont ainsi créées ; elles seront délimitées par des dispositifs de clôtures à structure en acier, avec remplissage en treillis métalliques.



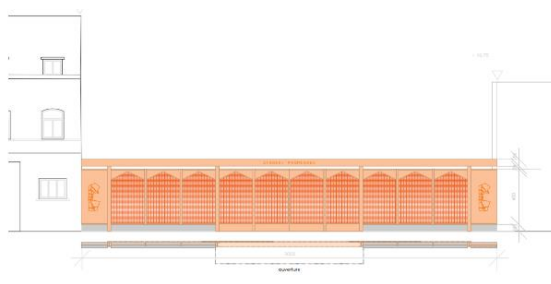
*Situation projetée du futur parc. Image tirée du dossier de demande*



*Photomontage du futur parc. Image tirée du dossier de demande*



*Situation existante Rue Heyvaert. Photo ©Google Street View*



*Élévation projetée de la future entrée Rue Heyvaert. Image tirée du dossier de demande*

<sup>1</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Anderlecht/Rue\\_du\\_Chimiste/34/34954](https://monument.heritage.brussels/fr/Anderlecht/Rue_du_Chimiste/34/34954), page web consultée le 07/06/2022

<sup>2</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Anderlecht/Rue\\_du\\_Chimiste/24/34953](https://monument.heritage.brussels/fr/Anderlecht/Rue_du_Chimiste/24/34953), page web consultée le 07/06/2022

<sup>3</sup> Cet avis est consultable sur le site web de la CRMS :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/680/AND20301\\_680\\_PU\\_Liverpool\\_66\\_66A.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/680/AND20301_680_PU_Liverpool_66_66A.pdf)

## Avis

La réalisation du projet aura un impact limité sur la visibilité du bien classé : les nouvelles entrées et clôtures du parc remplaceront des clôtures déjà existantes. Le projet apporte de la cohérence et une meilleure lisibilité de l'espace public par rapport à la situation existante, qui présente une multitude de clôtures différentes.

Dans la rue de Liverpool et la rue des Mégissiers, la disparition du front de bâtisse continu, correspondant à la situation qui prévalait lorsque la Sennette longeait les façades latérales des éléments de bâtis existants, permettra d'évoquer la présence historique du tracé de la Sennette.

En intérieur d'îlot, le projet génère quelques mitoyennetés aveugles, traitées au cas par cas avec des fresques, des éléments de végétalisation, etc... La démolition du hangar, situé en mitoyenneté de l'ancienne bonneterie Clérens, induit la création d'un mur aveugle au niveau de son rez-de-chaussée, traité à titre provisoire par un dispositif de végétalisation de façade alors que les étages supérieurs présentent un caractère ouvert sur le futur parc. La CRMS souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur le traitement de cette façade aveugle, et recommande que l'aménagement soit revu de façon à rendre possible la création d'un rez-de-chaussée ouvert, en interaction avec le futur parc.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [fmoschos@urban.brussels](mailto:fmoschos@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ;